

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024250-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Fonds d'Équipement Rural (FER) - campagne 2022

Le Département a décidé de soutenir les communes rurales de moins de 2 000 habitants pour leur projet d'investissement dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural. Pour la campagne 2022, 152 premiers projets ont déjà été adoptés.

18 nouveaux projets ont été jugés recevables pour un montant total de subventions de 424 892,14 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/16 en date du 14 juin 2019, relative à la modification du règlement et des conventions de réalisation du Fonds d'Équipement Rural,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°7,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01A en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif 2022 relatif au Développement local,

VU les délibérations des Commissions permanentes n° 1/05 en date du 4 février 2022 et n° 1/05 en date du 17 juin 2022,

VU l'avis favorable des Comités de pilotage des procédures contractuelles,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention aux bénéficiaires désignés dans l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération pour un montant total de 424 892,14 €.

Article 2 : de prélever ces crédits pour un montant de 424 892,14 € sur l'action « Fonds d'Équipement Rural » - opération « Fonds d'Équipement Rural - DI 2022 ».

Article 3 : d'adopter la modification du tableau d'attribution du Fonds d'Équipement Rural 2021 en Commission permanente n° 1/05 du 4 février 2022, telle qu'elle est présentée en annexe 2 à la délibération, les crédits seront prélevés sur l'action « Fonds d'Équipement Rural » - opération « Fonds d'Équipement Rural - DI 2021 ».

Article 4 : d'adopter la modification du tableau d'attribution du Fonds d'Équipement Rural 2022 en Commission permanente n° 1/05 du 17 juin 2022, telle qu'elle est présentée en annexe 3 à la délibération, les crédits seront prélevés sur l'action « Fonds d'Équipement Rural » - opération « Fonds d'Équipement Rural - DI 2022 ».

Article 5 : d'approuver les projets de conventions correspondants, tels que joints en annexes n° 4 et n° 5, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département avec les bénéficiaires listés dans l'annexe n° 1.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne